



### **Pays Lauragais et Région Occitanie, côte à côte pour le territoire.**

Le 8 juillet dernier, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais a signé son Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée avec la Région Occitanie et les conseils départementaux de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn. Ce Contrat Territorial Occitanie, Pyrénées Méditerranée est issu d'une nouvelle génération de politiques contractuelles de la Région Occitanie. Il se caractérise par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire avec les orientations et priorités régionales et départementales.

Ce document cadre se traduit par des programmes opérationnels annuels recensant les grandes opérations qui seront engagées sur le territoire et les financements mobilisés par la Région et les partenaires. Ils couvrent plusieurs champs d'action liés au développement, à l'attractivité et à la vitalité des territoires : économie touristique, enseignement supérieur et recherche, développement économique et innovation, revitalisation des bourgs centre, transport et mobilité, transition énergétique. Le nouveau contrat 2018-2021, élargi à la Région Occitanie permet d'affirmer les priorités définies dans le projet de territoire du PETR Pays Lauragais et d'engager les quatre enjeux partagés par le PETR, les dé-

partements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn et la Région Occitanie : s'engager dans un développement durable, affirmer la compétitivité et la capacité à innover, tout en réduisant les inégalités territoriales.

Ce contrat se décline en 8 grands enjeux sur le Lauragais : garantir un accès aux services publics, marchands et aux soins ; revitaliser les bourgs centres ; renforcer l'attractivité du territoire (économique, touristique, culture) ; développer les mobilités locales et l'accès au territoire ; accompagner la transition écologique et énergétique ; favoriser la cohésion sociale ; animer le territoire en s'appuyant sur l'ingénierie du PETR pour la mise en œuvre du projet ; encourager l'expérimentation et l'innovation. Enfin, cette nouvelle génération de contrat propose 2 nouveaux dispositifs d'accompagnement des collectivités : la politique Bourg Centre et la Dotation à l'Innovation et à l'Expérimentation.

Cette politique régionale a rencontré un écho très favorable sur le territoire du Pays Lauragais. Trois communes ont déjà validé leurs contrats : Bram, Castelnaudary et Revel. Le contrat de Belpech sera approuvé très prochainement par les partenaires et cinq collectivités sont en train de rédiger leurs contrats ou candidatures.